



Pour une politique de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 18/07/2007

Le **projet de texte de loi portant sur l'autonomie renforcée des universités** vient d'être approuvé par le Sénat et transmis à l'Assemblée Nationale.

Ce texte est dangereux et inacceptable. En effet, le Conseil d'Administration de l'université deviendrait désormais un organe délibératif unique avec, à sa tête, un président aux pouvoirs très renforcés, notamment en matière de recrutement et de régime indemnitaire des personnels.

Ce texte de loi sur la prétendue autonomie des universités prévoit de plus :

- la remise en cause du caractère national des diplômés ;
- le recrutement de contractuels à la place d'emplois statutaires dans toutes les catégories et qui remet en cause le statut de la fonction publique ;
- le droit de veto des présidents d'université sur les recrutements ;
- le recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs par des comités de sélection nommés par le conseil d'administration ;
- une gestion immobilière laissée aux établissements qui entraînera un partenariat public/privé qui orientera les missions de l'université et de la recherche ;
- une gouvernance de l'université sans démocratie réelle représentative des personnels et la gouvernance des disciplines.

Ce projet de loi est déstructurant pour l'Université et la Recherche française. **L'autonomie renforcée des universités telle qu'elle est prévue menace de démantèlement le service public d'enseignement supérieur et de recherche.**

Cette loi ouvre la porte au désengagement de l'Etat et aux fonds issus des entreprises privées. Cela engendrera à terme des universités à plusieurs vitesses.

Pour toutes ces raisons, des Assemblées Générales universitaires (Nantes, Bordeaux 3, Saint Etienne, Paris 3), des Conseils d'Administration (UPS, Lille 1, Franche-Comté, Rouen, Paris 7, Paris 1, Caen basse Normandie, Paris 3) ou des Conseils Scientifiques (Lille 1, Franche-Comté, Rouen, Paris 3, Paris 8) ont déjà voté des motions demandant l'abandon de cette réforme, par le retrait de cette loi ou son abrogation.

En savoir plus sur ces motions et AG : <http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/reforme2007/PLAU-motions.pdf>

Une telle restructuration des universités serait loin d'être insignifiante pour la recherche publique, les organismes publics de recherche et leurs personnels, en premier lieu pour tous ceux qui travaillent dans des Unités Mixtes de Recherche (UMR) chapeautées par ces nouveaux présidents d'université aux pleins pouvoirs.

Ce n'est donc pas simplement par solidarité, mais pour défendre nos propres droits, que nous devons nous retrouver aux côtés de nos collègues des universités et aux côtés des étudiants pour rejeter cette loi.

« **L'Appel des Cordeliers** » : une **pétition intersyndicale Université-Recherche, cosignée par la plupart des organisations des Universités et des EPST**, et demandant l'abandon de cette réforme vient d'être mise en ligne à cette adresse : <http://www.universite-recherche-democratie.fr>

La CGT-INRA propose aux personnels INRA de toutes catégories de s'associer à ce texte en le signant massivement sur le site ci-dessus ou sur les pétitions papier proposées par ses sections syndicales locales.

APPEL DES CORDELIERS⁽¹⁾

Pour une politique de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche

Les signataires de cette pétition sont convaincus que le système universitaire français doit profondément évoluer, avec des moyens renforcés, pour faire face aux enjeux du XXI^e siècle.

Pour mener à bien cette évolution, il est nécessaire d'ouvrir un large débat impliquant les communautés scientifiques, et au delà l'ensemble de la société française.

C'est la raison pour laquelle les signataires s'opposent au passage en force de la loi «relative aux libertés des universités».

A travers l'abandon d'une responsabilité nationale de l'État, la multiplication des possibilités de recrutements hors statut, la concentration des pouvoirs autour du président, cette loi supprime les garanties d'existence d'un véritable service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, nécessaire au développement d'une politique de long terme répondant à tous les besoins sociaux, en particulier concernant un accès large des étudiants.

Ils demandent l'abandon de cette réforme, par le retrait de cette loi ou son abrogation.

(1) Texte proposé le 11 juillet 2007 à l'appel de SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNTRS-CGT, **CGT-INRA**, FERC-Sup-CGT, UN-CGT-CROUS, SUD Education, SUD Etudiant, SUDRecherche-EPST, Sup'Recherche-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I UNSA, SNPRES-FO, à l'assemblée générale aux Cordeliers et voté comme motion en séance

Signer en ligne : <http://www.universite-recherche-democratie.fr/phpPetitions/index.php?petition=2>

Ou renvoyer par fax au syndicat national CGT-INRA (Fax : 01.39.02.14.50)

Version imprimable : <http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/reforme2007/appele-des-cordeliers.pdf>

Plus d'informations sur notre site :

<http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/reforme-sarko-pecresse.htm>